



Pension découlant de faux documents

Par **shandras76**, le 11/07/2013 à 12:11

Bonjour à tous,

Mon compagnon a une fille avec son ex compagne. Il a demandé à officialiser la garde alternée qui est en cours depuis 7 ans. Sa compagne n'étant pas d'accord, a demandé la garde en résidence principale et une pension de 550 euros par mois avec rétroactivité. Lors de l'audience, elle a fourni des faux documents, disant qu'elle payait tous les frais (or c'est nous qui les payons), et disant que nous possédions une grosse société et des biens qui nous rapportaient beaucoup (ce qui est faux). De plus, son compagnon ne souhaitant pas travailler (il se dit artiste), touche le chômage. A eux 2, leur rentrée d'argent est supérieure à celle de mon conjoint avec qui nous avons 2 enfants.

Nous avons bien sûr toutes les preuves de ces mensonges.

Comment peut-on procéder pour rétablir la vérité ?

Peut-on porter plainte ? Auprès de qui ?

Si le juge croit que tous ses mensonges, nous comptons faire appel. Doit-on payer la pension entre la décision et l'appel ?

Merci pour votre aide.